

Je définis mes unités de production : Système autarcique

Avant de définir mes unités de production, j'ai bien pris connaissance de la fiche 1B définissant le principe de l'unité de production et de la fiche 1C définissant la notion de Bande Unique

Je fonctionne en cycle fermé : je n'achète ni ne vends aucun palmipède prêt à gaver

Je réalise le démarrage de palmipèdes de 1 jour dans un bâtiment de démarrage.

Puis je déplace la totalité de mes palmipèdes sur 1 ou plusieurs parcours avec ou sans bâtiment ou abri pour la phase de croissance-finition

Je gave mes palmipèdes dans une salle de gavage en bande unique

Je définis trois unités de production ou plus :

- ⇒ « Bâtiment de démarrage » (cf. fiche 3A)
- ⇒ « bâtiments de croissance-finition ou abri avec parcours ; ou parcours sans bâtiment » (cf. fiche 3C)
- ⇒ « Salle de gavage » (cf. fiche 3E)

Ce système autarcique permet l'élevage en bandes multiples et le gavage en bande unique.

Dans mes unités de production UP1 et UP2 de démarrage (voir schéma page suivante) :

- ⇒ Je rentre UNE SEULE bande de palmipèdes en même temps
- ⇒ J'effectue un nettoyage et désinfection de mes bâtiments et un chaulage de mes pré-parcours dès la sortie des animaux (voir les fiches relatives au plan de nettoyage et désinfection 6B1, 6B2 et 6E)
- ⇒ Puis je respecte un VIDE SANITAIRE minimal de :
 - 14 jours pour le bâtiment

Dans mes unités de production UP3 et UP4 de croissance-finition (voir schéma page suivante) :

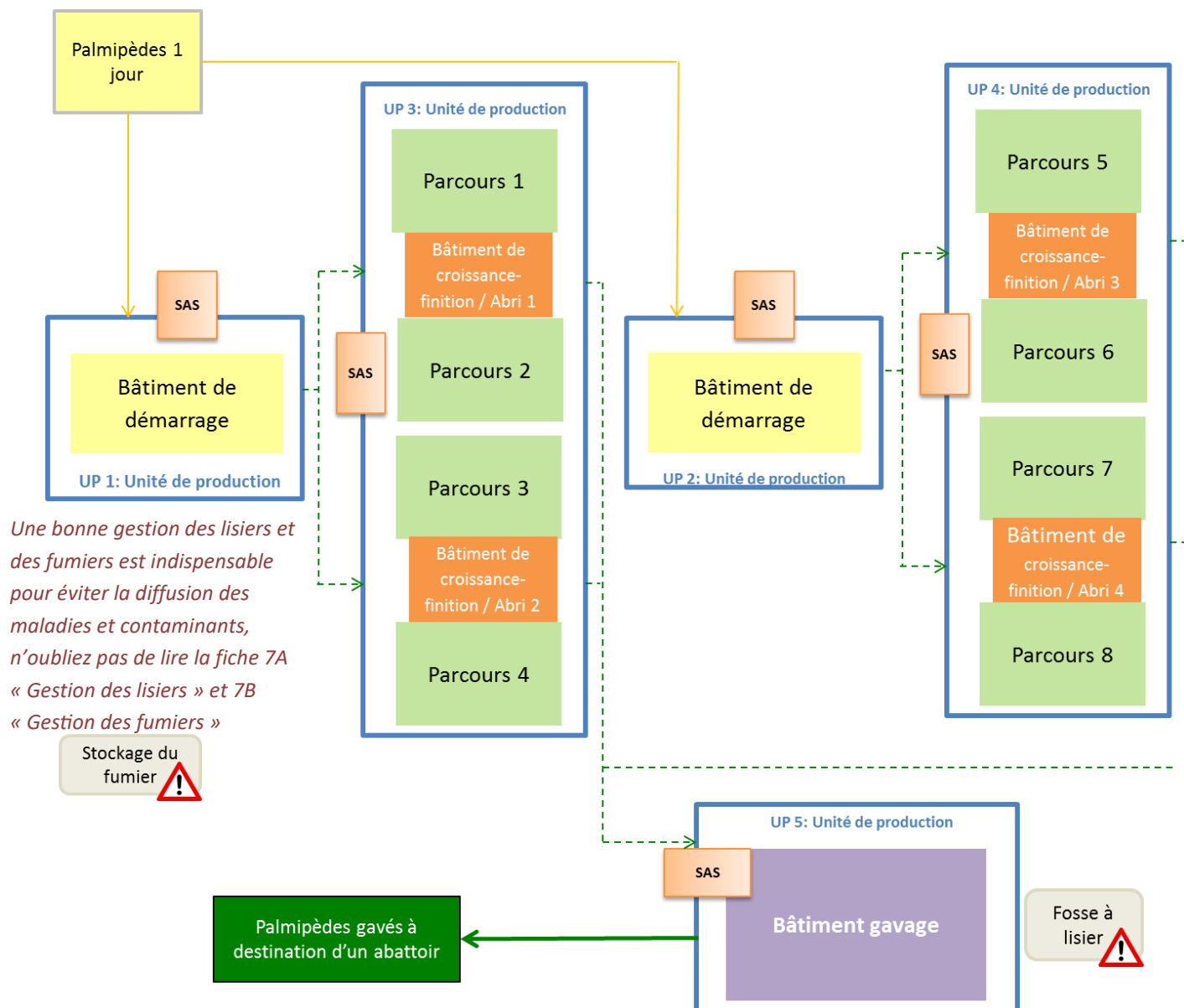
- ⇒ Je rentre UNE SEULE bande de palmipèdes en même temps dans un couple bâtiment/parcours de mon UP
- ⇒ J'effectue un nettoyage et désinfection de mes bâtiments ou abris et parcours dès la sortie des animaux (voir les fiches relatives au plan de nettoyage et désinfection 6C1 et 6C2)
- ⇒ Puis je respecte un VIDE SANITAIRE minimal de :
 - 14 jours pour chaque bâtiment de croissance-finition ou chaque abri
 - 42 jours pour chaque parcours

Dans mon unité de production UP5 de gavage :

En complément j'applique un vide sanitaire annuel de 14 jours consécutifs pour chaque UP croissance-finition.

Ce vide sanitaire peut coïncider avec le vide sanitaire d'un des bâtiments de l'UP

- ⇒ Je rentre UNE SEULE bande de palmipèdes en même temps
- ⇒ J'effectue un nettoyage et désinfection de ma salle de gavage dès la sortie des animaux (voir les fiches relatives au plan de nettoyage et désinfection 6D1 et 6D2)
- ⇒ Puis je respecte un VIDE SANITAIRE minimal de 48h après le nettoyage et désinfection de la bande précédente
- ⇒ Dans la mesure du possible je maintiens un parcours vide entre 2 parcours occupés pour éviter tous contacts entre des animaux d'âges différents



A noter :

- * Pour ce système, les animaux ne sont pas nécessairement déplacés après le démarrage (voir la fiche 3B).
- * Ce système autarcique est une adaptation au principe de la bande unique. Il peut, par instruction des DDcsPP, être assorti d'une surveillance renforcée des troupeaux, sous la responsabilité de l'exploitant.
- * Si le matériel utilisé est commun à plusieurs unités il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'unité.
- * L'introduction des animaux dans une UP sur un délai > à 15 jours est toléré sous réserve qu'ils soient de même stade physiologique et que les animaux soient élevés et gavés sur le site. Il est interdit de vendre des animaux en cours d'élevage ou des PAG.
- * Un sas unique est toléré sous réserve que l'élevage respecte les conditions ci-dessus (pas de ventes d'animaux en cours d'élevage ou de PAG)

Pour les élevages de palmipèdes gras en pré-gavage, une possibilité de claustration doit être prévue n cas de passage à un niveau de risque élevé. Aucune dérogation n'est possible pour les élevages dont l'effectif est $\geq$ à 3200 animaux. Ces élevages doivent prévoir l'alimentation systématique à l'intérieur des bâtiments pendant la période du 15 novembre au 15 janvier de l'année suivante et ceci quel que soit le niveau de risque.

Pour les élevages dont l'effectif est < à 3200 animaux, un accord de la DDPP est nécessaire pour pouvoir déroger à l'obligation de claustration.

Exemple de planning pour une mise en place toutes les 3 semaines et gavage de chaque bande sur l'exploitation en une seule fois

	semaines																																																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
UP 1																																																				

Nettoyage + désinfection + vide sanitaire de l'UP

semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
UP 5 bât gavage																																																				
bâtiment de gavage																																																				

Nettoyage + désinfection + vide sanitaire de l'UP